

6 OCTOBRE 2008



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 6 octobre 2008 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**ALAIN CHÉNIER
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur le conseiller **JEAN-MARC MALTAIS** était absent de son siège.

Monsieur **RICHARD JOYAL**, directeur des finances et trésorier et Madame **CATHERINE NADEAU**, greffière, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2008-10-489 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 6 octobre 2008
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2008-10-490 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 22 septembre 2008

6 OCTOBRE 2008

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2008-10-491 3.1 Adoption de la liste des comptes à payer du mois de septembre 2008
- N.M. 3.2 Dépôt de la liste des permis de construction du mois de septembre 2008
- 2008-10-492 3.3 Adoption du procès-verbal des assemblées des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme tenues les 9 et 23 septembre 2008

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- 2008-10-493 4.1 Achat de deux (2) billets pour le souper bénéfice de la Fondation du Centre hospitalier de Granby

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

- A.M. 5.1 Avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'ajouter certains usages aux usages de la catégorie d'usages II
- 2008-10-494 5.2 Dispense de lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 876-50-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'ajouter certains usages aux usages de la catégorie d'usages II
- 2008-10-495 5.3 Adoption du premier projet de règlement numéro 876-50-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'ajouter certains usages aux usages de la catégorie d'usages II
- A.M. 5.4 Avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement de construction numéro 860-2002, tel qu'amendé, afin d'exiger l'installation d'un dispositif de protection contre les inondations dans les sous-sols
- 2008-10-496 5.5 Dispense de lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 860-04-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement de construction numéro 860-2002, tel qu'amendé, afin d'exiger l'installation d'un dispositif de protection contre les inondations dans les sous-sols
- 2008-10-497 5.6 Adoption du premier projet de règlement numéro 860-04-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement de construction numéro 860-2002, tel qu'amendé, afin d'exiger l'installation d'un dispositif de protection contre les inondations dans les sous-sols
- 2008-10-498 5.7 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 876-49-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de créer, à même une partie des zones R01-149, R01-163 et H01-148, la zone R01-171

6 OCTOBRE 2008

6. **RÈGLEMENTS**

7. **AFFAIRES COURANTES**

7.1 **TRÉSORERIE**

- | | | |
|-------------|-------|---|
| 2008-10-499 | 7.1.1 | Dépenses en immobilisations financées à même la réserve financière – exercice financier 2008 |
| 2008-10-500 | 7.1.2 | Achats financés par le fonds de roulement – exercice financier 2008 |
| N.M. | 7.1.3 | Rapport des indicateurs de gestion 2007 de la Ville de Bromont |
| 2008-10-501 | 7.1.4 | Comité de sélection pour l'appel d'offres pour les services professionnels en évaluation foncière |

7.2 **TRAVAUX PUBLICS**

- | | | |
|-------------|-------|--|
| 2008-10-502 | 7.2.1 | Pavage d'une bande cyclo-pédestre des deux (2) côtés d'une partie de la rue Champlain |
| 2008-10-503 | 7.2.2 | Provision budgétaire pour l'achat de pierre concassée afin de préparer les chemins de gravier pour l'hiver |
| 2008-10-504 | 7.2.3 | Provision budgétaire pour les travaux de rapiéçage du pavage et le pavage de petites surfaces à l'aide d'un mélange bitumineux |
| 2008-10-505 | 7.2.4 | Achat de gazon en plaque pour les terrains de soccer |
| 2008-10-506 | 7.2.5 | Signature d'un avenant au contrat avec le Ministère des transports du Québec relativement au contrat d'entretien d'été des routes de Bromont |

7.3 **URBANISME**

- | | | |
|-------------|-------|---|
| 2008-10-507 | 7.3.1 | Nomination de trois (3) nouveaux membres au Comité Consultatif d'Urbanisme |
| 2008-10-508 | 7.3.2 | Demande de dérogation mineure afin de réduire la superficie minimale exigée pour un lot à 3000 m ² , dans le cas d'un lot identifiant l'assiette de la résidence unifamiliale existante (lot agricole 2 593 801, 731 du chemin Lotbinière) |
| 2008-10-509 | 7.3.3 | Demande de dérogation mineure afin de réduire de 2 m à 1,9 m, la marge minimale exigée entre ce bâtiment et la rue de la Gare (Carrefour Champêtre, 60 rue de la Rive Droite) |

6 OCTOBRE 2008

2008-10-510 7.3.4 Demande d'affichage de la Paroisse Saint-Vincent-Ferrier

7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX

2008-10-511 7.4.1 Regroupement d'achats de produits chimiques servant au traitement de l'eau : année 2009-2010 pour certains produits

7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2008-10-512 7.5.1 Subvention au Club sportif de Bromont

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2008-10-513 7.6.1 Réduction de la limite de vitesse sur une partie de la rue Compton

2008-10-514 7.6.2 Prolongement de la zone scolaire rue Adamsville et Brosseau

2008-10-515 7.6.3 Prolongement de la durée de stationnement sur la rue Shefford

2008-10-516 7.6.4 Raccourcissement de la zone scolaire sur le chemin de Gaspé

2008-10-517 7.6.5 Demande au Ministère des transports du Québec de mettre un panneau d'arrêt sur la rue Shefford à l'intersection de la rue John-Savage

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

2008-10-518 7.7.1 Vente d'une partie de terrain dans le Technoparc pour la construction d'une nouvelle garderie

8. DIVERS

2008-10-519 8.1 Demande d'affichage et d'installation des oriflammes pour la 53^e campagne de Centraide Richelieu-Yamaska

2008-10-520 8.2 Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Bromont à la Fédération canadienne des municipalités

2008-10-521 8.3 Félicitations à l'athlète Mathilde Debeurme-Hupin de Bromont

2008-10-522 8.4 Contribution financière de la Ville de Bromont à « The Cooley Restoration Fund »

2008-10-523 8.5 Adhésion au Transport adapté pour nous inc. pour l'année 2009

6 OCTOBRE 2008

- 9. AFFAIRES DU PERSONNEL**
- 2008-10-524 9.1 Acceptation de la démission du directeur de la gestion et du développement du territoire
- 2008-10-525 9.2 Embauche d'une secrétaire au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- N.M. 9.3 Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires
- 10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- N.M. 10.1 Dépôt d'une correspondance de Action Conservation du Bassin Versant du Lac Bromont concernant les travaux de la rue Frontenac
- N.M. 10.2 Dépôt d'une décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec relativement au dossier Huard Excavation inc.
- N.M. 10.3 Dépôt d'une lettre du Ministre des transports concernant une subvention pour l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
- N.M. 10.4 Dépôt d'une correspondance de la MRC de la Haute-Yamaska relativement à la demande de cessation de versement de salaire
- N.M. 10.5 Dépôt d'un document de la CRÉ Montérégie Est annonçant le troisième appel de projets du Fonds de développement régional
- N.M. 10.6 Dépôt du procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska
- 2008-10-526 10.7 Dépôt d'une lettre de démissions au Comité de la famille de Bromont
- 2008-10-527 10.8 Dépôt de la lettre de démission d'un membre de la SODEB
- 11. VARIA**
- 2008-10-528 11.1 Résolution accompagnant le projet de règlement numéro 876-49-2008
- N.M. **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2008-10-529 **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

LA GREFFIÈRE

CATHERINE NADEAU

6 OCTOBRE 2008

2008-10-489

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2008**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 6 octobre 2008 avec les modifications suivantes :

Le sujet suivant est ajouté au VARIA de l'ordre du jour :

- 11.1 Résolution accompagnant le projet de règlement numéro 876-49-2008.

ADOPTÉ

2008-10-490

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 22 SEPTEMBRE 2008**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 22 septembre 2008.

ADOPTÉ

6 OCTOBRE 2008

2008-10-491

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE
SEPTEMBRE 2008**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de septembre 2008 au montant de **DEUX MILLIONS SEPT CENT TRENTE-QUATRE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATRE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-QUINZE CENTS (2 734 384,95 \$)** à payer par le fonds d'administration.

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

N.M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS
DE SEPTEMBRE 2008**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de septembre 2008. Le montant des permis émis durant le mois de septembre 2008 se chiffre à **HUIT MILLIONS CINQ CENT VINGT-HUIT MILLE SEPT CENTS DOLLARS (8 528 700 \$)**.

2008-10-492

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES ASSEMBLÉES DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUES
LES 9 ET 23 SEPTEMBRE 2008**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie desdits procès-verbaux ;

6 OCTOBRE 2008

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal entérine les recommandations faites par les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme dans son assemblée du 9 et 23 septembre 2008.

ADOPTÉ

2008-10-493

**ACHAT DE DEUX (2) BILLETS POUR LE SOUPER BÉNÉFICE DE LA
FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE GRANBY**

ATTENDU QUE le Souper-bénéfice de la Fondation du Centre hospitalier de Granby se tiendra le 1er novembre 2008 au Château Bromont ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'acheter deux (2) billets pour le Souper-bénéfice de la Fondation du Centre hospitalier de Granby, pour un montant total de TROIS CENTS DOLLARS (300 \$), taxes incluses.

ADOPTÉ

A.M.

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL
QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER CERTAINS USAGES AUX USAGES
DE LA CATÉGORIE D'USAGES II**

Monsieur le conseiller **ALAIN CHÉNIER** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'ajouter certains usages aux usages de la catégorie d'usages II.

6 OCTOBRE 2008

2008-10-494

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE
RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-50-2008
INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER
CERTAINS USAGES AUX USAGES DE LA CATÉGORIE D'USAGES II**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE le projet de règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE dispenser la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 876-50-2008 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER CERTAINS USAGES AUX USAGES DE LA CATÉGORIE D'USAGES II.

ADOPTÉ

2008-10-495

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-
50-2008 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER
CERTAINS USAGES AUX USAGES DE LA CATÉGORIE D'USAGES II**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2008-10-494 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 876-50-2008 ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

6 OCTOBRE 2008

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le premier projet de règlement numéro 876-50-2008 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER CERTAINS USAGES AUX USAGES DE LA CATÉGORIE D'USAGES II.

ADOPTÉ

A.M.

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 860-2002, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'EXIGER L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS DANS LES SOUS-SOLS

Monsieur le conseiller **ONIL COUTURE** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement modifiant le règlement de construction numéro 860-2002, tel qu'amendé, afin d'exiger l'installation d'un dispositif de protection contre les inondations dans les sous-sols.

2008-10-496

DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 860-04-2008 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 860-2002, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'EXIGER L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS DANS LES SOUS-SOLS

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE le projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

6 OCTOBRE 2008

DE dispenser la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 860-04-2008 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER CERTAINS USAGES AUX USAGES DE LA CATÉGORIE D'USAGES II.

ADOPTÉ

2008-10-497

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 860-04-2008 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 860-2002, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'EXIGER L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS DANS LES SOUS-SOLS

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2008-10-496 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 860-04-2008 ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le premier projet de règlement numéro 860-04-2008 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 860-2002, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'EXIGER L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS DANS LES SOUS-SOLS.

ADOPTÉ

6 OCTOBRE 2008

2008-10-498

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-49-2008 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER, À MÊME UNE PARTIE DES ZONES R01-149, R01-163 ET H01-148, LA ZONE R01-171

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit deuxième projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2008-08-417 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 876-49-2008 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 2 septembre 2008 à 19:30 heures ;

ATTENDU QUE ledit deuxième projet de règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et avec modifications, le deuxième projet de règlement numéro 876-49-2008 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER, À MÊME UNE PARTIE DES ZONES R01-149, R01-163 ET H01-148, LA ZONE R01-171.

ADOPTÉ

2008-10-499

**DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS FINANCÉES À MÊME LA
RÉSERVE FINANCIÈRE – EXERCICE FINANCIER 2008**

ATTENDU le financement par la réserve financière et que le montant du tableau ci-dessous ne sera pas utilisé ;

6 OCTOBRE 2008

Service	Description	Montant Alloué	Montant nécessaire	Écart	Total
Travaux publics	Camionette pour usine	30 000,00 \$	21 749,78 \$	(8 250,22) \$	(8 250,22) \$
					(8 250,22) \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
 APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler le financement par la réserve financière pour un montant de **HUIT MILLE DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS ET VINGT-DEUX CENTS (8 250,22 \$)**.

ADOPTÉ

2008-10-500

ACHATS FINANCÉS PAR LE FONDS DE ROULEMENT – EXERCICE FINANCIER 2008

ATTENDU les résolutions numéro 2008-01-016 et 2008-07-409 ;

ATTENDU le financement par le fonds de roulement et que les montants du tableau ci-dessous ne seront pas utilisés ou que les montants qui avaient été prévus antérieurement sont insuffisants ;

Service	Description	Montant Alloué	Montant nécessaire	Écart	Total
Administration	Logiciel gestion places d'affaire	5 000,00 \$	4 433,66 \$	(566,34) \$	
Administration	Réfection devanture Hôtel de Ville	21 800,00 \$	22 803,93 \$	1 003,93 \$	437,59 \$
Travaux publics	Système d'arrosage	3 000,00 \$	598,58 \$	(2 401,42) \$	
Travaux publics	Pailleuse contrôle d'érosion	25 000,00 \$	23 732,50 \$	(1 267,50) \$	(3 668,92) \$
SLCVC-T	Éclairage module multi-sports	12 700,00 \$	12 809,08 \$	109,08 \$	
SLCVC-T	Système alarme incendies	9 000,00 \$	8 996,78 \$	(3,22) \$	105,86 \$
					(3 125,47) \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
 APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

6 OCTOBRE 2008

D'autoriser le trésorier à emprunter la somme de **MILLE CENT TREIZE DOLLARS ET UN CENT (1 113,01 \$)** au fonds de roulement, que ladite somme ainsi empruntée soit remboursée au fonds de roulement sur une période de trois (3) ans et que ledit emprunt ne soit effectué qu'au moment de la dépense.

D'annuler le financement par le fonds de roulement pour un montant de **QUATRE MILLE DEUX CENT TRENTE-HUIT DOLLARS ET QUARANTE-HUIT CENTS (4 238,48 \$)**.

ADOPTÉ

N.M.

RAPPORT DES INDICATEURS DE GESTION 2007 DE LA VILLE DE BROMONT

Les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport des indicateurs de gestion 2007 de la Ville de Bromont.

2008-10-501

COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'APPEL D'OFFRES POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est actuellement en appel d'offres pour des services professionnels pour les services professionnels en évaluation foncière ;

ATTENDU QUE selon la loi, le conseil municipal doit créer un comité de sélection afin que ce dernier évalue les soumissions qui seront déposées dans le cadre dudit appel d'offres ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

6 OCTOBRE 2008

DE nommer les personnes suivantes sur le comité d'évaluation des soumissions résultant de l'appel d'offres, soit :

- * Richard Joyal, directeur des finances et trésorier de la Ville de Bromont ;
- * Catherine Nadeau, greffière de la Ville de Bromont ;
- * Réal Girard, directeur de l'urbanisme de la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

2008-10-502

**PAVAGE D'UNE BANDE CYCLO-PÉDESTRE DES DEUX (2) CÔTÉS
D'UNE PARTIE DE LA RUE CHAMPLAIN**

ATTENDU QUE la rue Champlain, entre la rue Pontiac et le haut de la côte (King Kong) est étroite et qu'il n'est pas sécuritaire d'y circuler à pieds ou en vélo;

ATTENDU QUE le drainage de surface nous occasionne des problèmes d'érosion dans les accotements et aux abords des fossés;

ATTENDU QUE le pavage d'une bande cyclo-pédestre de chaque côté de la rue Champlain, à cet endroit, sécuriserait les piétons et les cyclistes, en plus d'améliorer le drainage de surface;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder, aux Service des travaux publics, l'autorisation et une somme d'argent n'excédant pas **NEUF MILLE DOLLARS (9 000 \$)** pour le pavage d'une bande cyclo-pédestre des deux (2) côtés de la rue Champlain à partir de la rue Pontiac jusqu'au haut de la côte « King Kong ».

D'autoriser le trésorier à effectuer un amendement budgétaire pour assurer la disponibilité budgétaire de la dépense.

ADOPTÉ

6 OCTOBRE 2008

2008-10-503

**PROVISION BUDGÉTAIRE POUR L'ACHAT DE PIERRE
CONCASSÉE AFIN DE PRÉPARER LES CHEMINS DE GRAVIER
POUR L'HIVER**

ATTENDU QUE les chemins de gravier nécessiteront des interventions de rechargement ponctuel pour préparer les chemins pour l'hiver ;

ATTENDU QU'il n'y a plus de disponibilité budgétaire pour ces opérations ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder, aux Service des travaux publics, une somme de **DIX MILLE DOLLARS (10 000\$)** pour palier aux besoins de rechargement des routes de gravier sur le territoire de la Ville de Bromont.

D'autoriser le trésorier à effectuer un amendement budgétaire pour assurer la disponibilité budgétaire de la dépense.

ADOPTÉ

2008-10-504

**PROVISION BUDGÉTAIRE POUR LES TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE
DU PAVAGE ET LE PAVAGE DE PETITES SURFACES À L'AIDE
D'UN MÉLANGE BITUMINEUX**

ATTENDU QUE les chemins pavés ont nécessité beaucoup d'interventions et que l'année n'est pas terminée;

ATTENDU QU'il n'y a plus de disponibilité pour couvrir ces dépenses ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder, aux Service des travaux publics, une somme de **QUARANTE-CINQ MILLE DOLLARS (45 000\$)** pour couvrir les sommes dues et assurer le paiement des futures interventions d'ici la fin de l'année.

6 OCTOBRE 2008

D'autoriser le trésorier à effectuer un amendement budgétaire pour assurer la disponibilité budgétaire de la dépense.

ADOPTÉ

2008-10-505

ACHAT DE GAZON EN PLAQUE POUR LES TERRAINS DE SOCCER

ATTENDU QUE la Service des travaux publics procède actuellement à la construction et à la réhabilitation de terrains de soccer ;

ATTENDU QUE nous devons nous procurer du gazon en plaque cultivé pour recouvrir les surfaces de jeux ;

ATTENDU QU'une demande de prix a été effectuée auprès de deux (2) fournisseurs ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat pour la fourniture et le transport de gazon en plaque cultivé au plus bas fournisseur conforme soit : **Groupe Richer** pour une quantité approximative de 215 000 pieds carrés au prix unitaire de **0,264\$/pied carré**, plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

2008-10-506

**SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT AVEC LE MINISTÈRE
DES TRANSPORTS DU QUÉBEC RELATIVEMENT AU CONTRAT
D'ENTRETIEN D'ÉTÉ DES ROUTES DE BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire avoir une meilleure gestion des opérations de balayage des chaussées ;

6 OCTOBRE 2008

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec nous confie déjà l'entretien des autres routes de juridiction provinciale et que la portion du boulevard de Bromont, de l'autoroute 10 jusqu'à la rue Bleury ne faisait pas partie de cette délégation;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports nous a offert une somme d'argent pour inclure la portion du boulevard de Bromont, à partir de la bretelle nord de l'autoroute jusqu'à la rue Bleury, pour couvrir les frais des opérations de balayage de rue;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter, par voie de résolution, l'avenant au contrat # 8608-07-DDDD du Ministère des Transports et d'autoriser Monsieur Marcel L'Homme à signer ledit avenant, pour et au nom de la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

2008-10-507

**NOMINATION DE TROIS (3) NOUVEAUX MEMBRES AU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME**

ATTENDU QUE le mandat de Madame Andrée Corriveau, Madame Mylène Fleury et Monsieur Alain Brunelle à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme est terminé ;

ATTENDU QU'en vertu du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme en vigueur, il est nécessaire de nommer un nouveau membre du comité consultatif pour les remplacer et ce, dans les trois (3) mois suivant la fin du mandat du membre remplacé ;

ATTENDU QUE les nouveaux membres doivent être résidents de Bromont ;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme sont nommés par résolution du conseil ;

ATTENDU QUE, parmi les candidats qui ont manifesté leur intérêt pour le poste, les candidatures de Madame Sylvie Desrochers, Madame Marie-Ève Lussier et Monsieur Daniel Prévost se sont révélées comme celles étant le mieux en mesure de répondre aux attentes de la Ville de Bromont ;

6 OCTOBRE 2008

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Madame Sylvie Desrochers, Madame Marie-Ève Lussier et Monsieur Daniel Prévost, résidants de Bromont, soient nommés membres du comité consultatif d'urbanisme.

DE remercier Madame Andrée Corriveau, Madame Mylène Fleury et Monsieur Alain Brunelle pour le travail qu'ils ont effectué au sein du Comité Consultatif d'Urbanisme durant leur mandat.

ADOPTÉ

2008-10-508

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE RÉDUIRE LA
SUPERFICIE MINIMALE EXIGÉE POUR UN LOT À 3000 M², DANS
LE CAS D'UN LOT IDENTIFIANT L'ASSIETTE DE LA RÉSIDENCE
UNIFAMILIALE EXISTANTE (LOT AGRICOLE 2 593 801, 731 DU
CHEMIN LOTBINIÈRE)**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder la demande de dérogation mineure afin de réduire la superficie minimale exigée pour un lot à 3000 m², dans le cas d'un lot identifiant l'assiette de la résidence unifamiliale existante (lot agricole 2 593 801, 731 du chemin Lotbinière).

ADOPTÉ

2008-10-509

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE RÉDUIRE DE 2 M
À 1,9 M, LA MARGE MINIMALE EXIGÉE ENTRE CE BÂTIMENT ET
LA RUE DE LA GARE (CARREFOUR CHAMPÊTRE, 60 RUE DE LA
RIVE DROITE)**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

6 OCTOBRE 2008

D'accorder la demande de dérogation mineure afin de réduire de 2 m à 1,9 m, la marge minimale exigée entre ce bâtiment et la rue de la Gare (Carrefour Champêtre, 60 rue de la Rive Droite).

ADOPTÉ

2008-10-510

DEMANDE D’AFFICHAGE DE LA PAROISSE SAINT-VINCENT-FERRIER

ATTENDU QU’une demande a été présentée afin d’autoriser l’installation d’une enseigne temporaire sur un terrain détenu par la Ville et situé à l’intersection des rues Brousseau et Magenta;

ATTENDU QUE cette enseigne est destinée à annoncer la tenue d’un brunch au bénéfice de la Paroisse Saint-Vincent-Ferrier, le 26 octobre prochain;

ATTENDU QUE cette enseigne aurait des dimensions d’environ 3 pi x 4 pi;

ATTENDU QUE le conseil considère qu’il est souhaitable d’autoriser l’installation de cette enseigne temporaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

D’autoriser l’installation d’une enseigne temporaire sur un terrain détenu par la Ville et situé à l’intersection des rues Magenta et Brousseau aux conditions suivantes :

1. Les dimensions de cette enseigne ne devront pas excéder 3 pi x 4 pi, approximativement;
2. L’enseigne devra avoir une apparence soignée et pouvoir résister aux intempéries;
3. L’enseigne ne devra pas nuire à la sécurité des personnes;
4. L’enseigne devra être enlevée au plus tard le 28 octobre et la Ville se réserve le droit de le faire elle-même, s’il y avait défaut de rencontrer cette condition;

D’autoriser l’émission de tout permis ou certificat requis par la Ville, sans frais.

ADOPTÉ

6 OCTOBRE 2008

2008-10-511

**REGROUPEMENT D'ACHATS DE PRODUITS CHIMIQUES
SERVANT AU TRAITEMENT DE L'EAU : ANNÉE 2009-2010 POUR
CERTAINS PRODUITS**

ATTENDU QUE les articles 29.5, 29.8 et 573 de la Loi sur les cités et villes et les articles 14.3 et 14.7 du Code municipal permettent la création de regroupements d'achats incluant des municipalités et organismes sans but lucratif telles que les régies inter-municipales de traitement de l'eau ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire participer à un achat regroupé pour des produits chimiques servant au traitement de l'eau ;

ATTENDU QU'il est de coutume de confier à chaque année à une ville le mandat d'achat regroupé et que cette année le mandat a été confié à la Ville de Granby ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont autorise la Ville de Granby, à procéder en son nom et avec les autres municipalités et organismes intéressés à un appel d'offres public regroupé et à l'adjudication des contrats concernant les produits chimiques servant au traitement de l'eau en fonction des besoins indiqués au mandat pour l'année commençant le 1er janvier 2009.

QUE le mandataire peut opter pour un contrat ferme de un (1) an ou de deux (2) ans et qu'il peut utiliser toutes les procédures permises par la Loi sur les cités et villes afin de satisfaire les besoins du regroupement.

QUE, par la présente résolution, la Ville de Bromont s'engage à respecter le protocole d'entente s'appliquant au regroupement d'achats des produits chimiques servant au traitement de l'eau.

QU'en outre, la Ville de Bromont délègue Monsieur François Paquet comme représentant pour participer aux réunions du regroupement d'achats et pour assurer l'approvisionnement des produits visés par la présente résolution selon la procédure habituelle de la Ville.

ADOPTÉ

6 OCTOBRE 2008

2008-10-512

SUBVENTION AU CLUB SPORTIF DE BROMONT

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'évènements;

ATTENDU QUE le SLCVC a procédé à l'analyse de la demande de cet organisme;

ATTENDU QUE les sommes budgétaires nécessaires sont disponibles;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le versement d'une contribution financière de **MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1500\$)** incluant toutes les taxes applicables au Club sportif de Bromont.

ADOPTÉ

2008-10-513

RÉDUCTION DE LA LIMITE DE VITESSE SUR UNE PARTIE DE LA RUE COMPTON

ATTENDU QUE la limite de vitesse permise sur la rue Compton est présentement de 50km/heure dans le secteur de l'école privé préscolaire et primaire, Les Jeunes Explorateurs;

ATTENDU QUE pour assurer la sécurité des enfants de ce secteur, il serait de mise de procéder à une diminution de la limite de vitesse et que cela correspond avec la vision de la Ville de Bromont de sécuriser au maximum la circulation près des établissements scolaires de son territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la limite de vitesse sur la rue Compton à partir du lot 4 246 107 du Cadastre officiel du Québec et ce jusqu'à la rue Shefford soit diminué à 30 km/heure.

ADOPTÉ

6 OCTOBRE 2008

2008-10-514

**PROLONGEMENT DE LA ZONE SCOLAIRE RUE ADAMSVILLE ET
BROSSEAU**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire sécuriser au maximum la circulation près des établissements scolaires de son territoire;

ATTENDU QUE le Service de police de la Ville de Bromont recommande le prolongement de la zone scolaire afin de maximiser la sécurité dans le secteur de l'école St-Vincent-Ferrier ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la zone scolaire de 30 km/heure soit devancée de 50 mètres sur la rue Adamsville en direction nord et que la zone de 30km/heure soit devancée de 50 mètres sur la rue Brousseau en direction sud-ouest.

ADOPTÉ

2008-10-515

**PROLONGEMENT DE LA DURÉE DE STATIONNEMENT SUR LA
RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE certains commerçants de la rue Shefford ont demandé de prolonger la période de stationnement présentement d'une (1) heure sur la rue Shefford entre les rues John-Savage et Jacques-Cartier permettant à la clientèle de profiter pleinement des services offerts;

ATTENDU QU'aucune problématique n'est répertoriée concernant le stationnement en bordure de la rue Shefford, du côté sud;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE soit prolongé d'une (1) heure le stationnement sur la rue Shefford du côté sud entre les rues John-Savage et Jacques-Cartier, portant à deux (2) heures le stationnement permis à cet endroit.

ADOPTÉ

6 OCTOBRE 2008

2008-10-516

**RACCOURCISSEMENT DE LA ZONE SCOLAIRE SUR LE CHEMIN
DE GASPÉ**

ATTENDU QUE la limite de vitesse permise sur la rue Gaspé face à l'école primaire est de 30 km/heure et que cette vitesse débute et se termine (pour la limite au sud) plusieurs dizaines de mètres au sud passée la voie ferrée;

ATTENDU QUE rien ne justifie que la limite de 30 km/heure débute et se termine (pour la limite au sud) passée la voie ferrée;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la limite de vitesse de 30 km/heure sur la rue Gaspé débute et se termine à la voie ferrée (pour la limite au sud) et que la limite de vitesse au sud de la voie ferrée soit ramenée à 50 km/heure.

ADOPTÉ

2008-10-517

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DE
METTRE UN PANNEAU D'ARRÊT SUR LA RUE SHEFFORD À
L'INTERSECTION DE LA RUE JOHN-SAVAGE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont veut assurer au maximum la sécurité des piétons circulant sur son territoire;

ATTENDU QU'un seul passage piétonnier sur la rue Shefford entre la rue John-Savage et Gaspé se trouve face au musée du Chocolat;

ATTENDU QUE plusieurs activités se déroulant sur la rue Shefford et dans le secteur environnant, le développement du secteur résidentiel Rive Gauche et la présence du Centre culturel St-John amènent les piétons à traverser la rue Shefford à l'intersection de la rue John-Savage;

ATTENDU QUE la rue Shefford est sous l'emprise du Ministère des Transports du Québec;

6 OCTOBRE 2008

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QU'une demande soit faite au Ministère des Transports afin que soit mis en place un panneau d'arrêt sur la rue Shefford à l'intersection de la rue John-Savage.

ADOPTÉ

2008-10-518

**VENTE D'UNE PARTIE DE TERRAIN DANS LE TECHNOPARC POUR
LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE GARDERIE**

ATTENDU QUE les propriétaires des Garderies Les Couleurs et La Ribambelle des Couleurs ont obtenu 70 places subventionnées additionnelles pour l'ouverture d'une 3ième garderie à Bromont le 1er août 2009;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a travaillé de concert avec les propriétaires des garderies afin de doter le Technoparc Bromont de ce service important pour les travailleurs et résidants de Bromont;

ATTENDU que la SODEB recommande la vente d'un terrain;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE donner un accord de principe afin de vendre une partie du lot 2 928 961 du Cadastre officiel du Québec pour la construction d'une nouvelle garderie dans le Technoparc Bromont.

ADOPTÉ

2008-10-519

**DEMANDE D'AFFICHAGE ET D'INSTALLATION DES
ORIFLAMMES POUR LA 53^E CAMPAGNE DE CENTRAIDE
RICHELIEU-YAMASKA**

6 OCTOBRE 2008

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a reçu une demande d'affichage et d'installation d'oriflammes pour la 53e campagne Centraide Richelieu-Yamaska :

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE permettre à Centraide Richelieu-Yamaska d'utiliser les structures d'affichage d'oriflammes de la Ville de Bromont du 22 septembre au 23 novembre prochains pour leur campagne annuelle.

ADOPTÉ

2008-10-520

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE BROMONT
À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite renouveler son adhésion à la Fédération canadienne des municipalités pour la période du 1 avril 2008 au 31 mars 2009;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le paiement de la somme de huit cent treize dollars et soixante dix-huit (813,78 \$), taxes incluses, à la Fédération canadienne des municipalités, pour la période du 1er avril 2008 au 31 mars 2009.

ADOPTÉ

2008-10-521

**FÉLICITATIONS À L'ATHLÈTE MATHILDE DEBEURME-HUPIN DE
BROMONT**

ATTENDU QUE Madame Mathilde Hupin-Debeurme représente un exemple de persévérance et de motivation pour les jeunes athlètes de la région, du Québec et du Canada et puisque par sa performance, elle offre un rayonnement international à sa ville natale ;

6 OCTOBRE 2008

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE féliciter cette athlète de Bromont et sa coéquipière pour sa médaille de Bronze au Jeux paralympiques de Pékin 2008.

ADOPTÉ

2008-10-522

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE BROMONT À
« THE COOLEY RESTAURATION FUND »**

ATTENDU QUE Monsieur Malcolm Orr, au nom de "The Cooley Restauration Fund", a fait une demande auprès du Conseil municipal afin de recevoir un don pour ériger un monument sur lequel seront gravés les noms et dates de tous les membres des familles Cooley ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier, Monsieur Richard Joyal, à verser la somme de **CINQ CENTS DOLLARS (500 \$)** à "The Cooley Restauration Fund" à titre de contribution financière de la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

2008-10-523

**ADHÉSION AU TRANSPORT ADAPTÉ POUR NOUS INC. POUR
L'ANNÉE 2009**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite offrir un service de transport adapté qui se veut un service de transport en commun de porte-à-porte réservé aux personnes handicapées ou à mobilité réduite ;

6 OCTOBRE 2008

ATTENDU QUE ce service permettra une plus grande flexibilité dans le choix de l'établissement où les traitements et les services seront reçus ainsi que de permettre le transport de ces citoyens vers des destinations hors territoire ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE retenir les services de la société Transport adapté pour nous inc. pour le service de transport adapté des citoyens de Bromont et ce, pour une période de deux (2) ans, à compter de 2009.

QUE les sommes payables pour les années 2009 et 2010 seront prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires pour chacune de ces années.

ADOPTÉ

2008-10-524

**ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DU DIRECTEUR DE LA
GESTION ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

ATTENDU QUE Monsieur Nicolas Rousseau a remis sa démission en date du 17 septembre 2008 afin de relever de nouveaux défis;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter avec regrets la démission de Monsieur Nicolas Rousseau et son départ en date du 3 octobre 2008 ;

DE remercier et de féliciter Monsieur Nicolas Rousseau pour le travail exceptionnel effectué à la Ville durant les huit (8) dernières années et de lui souhaiter bonne chance et du succès dans sa nouvelle carrière.

ADOPTÉ

6 OCTOBRE 2008

2008-10-525

**EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE AU SERVICE DES LOISIRS, DE
LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE Madame Caroline Couture a quitté son poste de secrétaire du SLCVC pour un autre poste ;

ATTENDU QU'un affichage du poste a eu lieu à l'interne et que Madame Sylvie Lamontagne a déposé sa candidature;

ATTENDU QUE Madame Sylvie Lamontagne occupe ce poste depuis le 19 février 2008 à l'entière satisfaction de Monsieur Ronald Caron, directeur du SLCVC;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Madame Sylvie Lamontagne soit nommée au titre de secrétaire du SLCVC et obtienne sa permanence, à partir du 15 septembre 2008, au taux de la classe 4, an 1, pour trente-trois heures trois quart (33,75) heures par semaine, selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ

N.M.

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des embauches de surnuméraires.

N.M.

**DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE DE ACTION CONSERVATION
DU BASSIN VERSANT DU LAC BROMONT CONCERNANT LES
TRAVAUX DE LA RUE FRONTENAC**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite correspondance de Action Conservation du Bassin Versant du Lac Bromont concernant les travaux de la rue Frontenac.

6 OCTOBRE 2008

N.M.

**DÉPÔT D'UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DE PROTECTION
DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC RELATIVEMENT AU
DOSSIER HUARD EXCAVATION INC.**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la décision de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec relativement au dossier Huard Excavation inc..

N.M.

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DU MINISTRE DES TRANSPORTS
CONCERNANT UNE SUBVENTION POUR L'AIDE À
L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre du Ministre des transports concernant une subvention pour l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

N.M.

**DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE DE LA MRC DE LA HAUTE-
YAMASKA RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE CESSATION DE
VERSEMENT DE SALAIRE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance de la MRC de la Haute-Yamaska relativement à la demande de cessation de versement de salaire.

6 OCTOBRE 2008

N.M.

**DÉPÔT D'UN DOCUMENT DE LA CRÉ MONTÉRÉGIE EST
ANNONÇANT LE TROISIÈME APPEL DE PROJETS DU FONDS DE
DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit document de la CRÉ Montérégie Est annonçant le troisième appel de projets du Fonds de développement régional.

N.M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA
HAUTE-YAMASKA**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska.

2008-10-526

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DE DÉMISSIONS AU COMITÉ DE LA
FAMILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de démissions au Comité de la famille de Bromont ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE remercier Mesdames Rollande Dubord, Diane Perron, Chantal Lévesque et Messieurs Daniel Prévost et Jacques Lapensée pour l'excellent travail qu'ils ont effectué au cours de leur mandat au sein du Comité de la famille de Bromont.

ADOPTÉ

6 OCTOBRE 2008

2008-10-527

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION D'UN MEMBRE DE LA
SODEB**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre de démission d'un membre de la SODEB ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE remercier Monsieur Patrick Charbonneau pour son excellent travail accompli durant son mandat au sein de la Société de développement économique de Bromont.

ADOPTÉ

2008-10-528

**RÉSOLUTION ACCOMPAGNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 876-49-2008**

ATTENDU QUE le second projet de règlement 876-49-2008 a été adopté lors de la séance régulière du conseil tenue le 6 octobre 2008;

ATTENDU QUE lors de l'assemblée de consultation publique tenue le 2 septembre 2008 sur le premier projet de règlement 876-49-2008, les résidants de la rue Bagot ont exprimé certaines demandes qui ne peuvent être incluses au second projet de règlement 876-49-2008;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est nécessaire de prévoir un mécanisme qui permette d'assurer que les attentes des résidants de la rue Bagot soient satisfaites;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'assujettir l'émission de tout permis de construction d'un bâtiment autre que le bâtiment S1 à l'obligation que le propriétaire de l'emplacement situé dans la zone R01-171 consente une servitude de passage en faveur des lots situés dans la zone H01-148 afin de permettre que leurs propriétaires et occupants aient accès, à pied, au centre de ski existant dans la zone R01-149.

6 OCTOBRE 2008

D'assujettir l'émission de tout permis de construction de l'un ou l'autre des bâtiments 12a à 12c à l'engagement du propriétaire d'aménager un passage dans la bande de terrain située à proximité du lot 2 930 868 afin qu'il puisse être notamment utilisé aux fins de remplir les obligations liées à la servitude de passage mentionnée à l'alinéa précédent.

D'assujettir l'émission de tout permis de construction d'un bâtiment autre que le bâtiment S1 à l'obligation que le propriétaire ou son mandataire présente et fasse accepter par les représentants autorisés de la Ville de Bromont, les mesures qu'il entend prendre pour garder dans un état de propreté les rues empruntées par les camions pendant le chantier.

D'assujettir l'émission de tout permis de construction d'un bâtiment autre que le bâtiment S1 à l'engagement du propriétaire de réparer à ses frais tout dommage causé à la voie publique pouvant résulter du passage des camions, excluant l'usure normale des revêtements.

D'assujettir l'émission de tout permis de construction d'un bâtiment autre que le bâtiment S1 à l'obligation de déposer une garantie bancaire irrévocable en faveur de la Ville d'un montant de 25 000 \$ que la Ville pourra utiliser pour exécuter ou faire exécuter tout travail consécutif à une obligation du propriétaire qu'il néglige de remplir.

D'interdire le stationnement sur la rue sur l'ensemble la rue Bagot.

ADOPTÉ

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Ronald Lesage émet des commentaires relativement à la circulation sur le boulevard de Bromont à l'intersection de la rue de Montréal. Il revient également avec sa demande d'une deuxième couche d'asphalte sur la rue des Lilas.

- Monsieur Jacques Lapensée demande s'il y a une limite de coûts et/ou de locaux de prévue à l'entente avec la Commission scolaire et combien cette entente coûte à la Ville pour l'année 2008 et 2009.

- Monsieur Marcel Samson relate un problème au niveau du pavage de la rue de Frontenac à la hauteur de la rue du Ruisseau et émet des commentaires relatifs à de la paille près des boîtes postales. Il demande également que les rues dans ce secteur soient nettoyées, puisqu'elles sont sales, boueuses et qu'il y a beaucoup de roches.

6 OCTOBRE 2008

- Monsieur Martin Abran demande si l'achat de gazon en plaque pour les terrains de soccer s'ajoute au 80 000 \$ déjà octroyé par le conseil.
- Madame Sylvie Desrochers remercie le conseil pour les locaux aménagés pour les élèves de Bromont et remercie les membres du conseil pour son nouveau mandat au sein du Comité Consultatif d'Urbanisme. Elle mentionne aussi un problème de vitesse et de sécurité publique sur le boulevard de Bromont.
- Madame Marie-Claude Cabana soumet au Conseil sa tristesse face au départ de Monsieur Nicolas Rousseau et souhaite que son remplaçant ait les mêmes préoccupations au niveau du développement durable.

2008-10-528

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE